



GYM CESSON

FICHE D'INSCRIPTION

Offre découverte 2025/2026

Nom d'usage : Prénom(s) :

Nom de naissance :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

E-mail : Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code postal :

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement. Cette cotisation comprend l'accès à tous les cours à l'exception des cours spécifiques suivants : Pilates, Marche nordique, Cross Training Sport santé ® qui font l'objet d'une cotisation complémentaire de 50 euros par cours. L'accès aux séances ne sera possible que si le dossier d'inscription est complet.

CALCUL DE VOTRE COTISATION	
Adhésion à l'association	20,00 €
Licence FFEPGV (dont part départementale : 7,00 €)	10,00 €
Sous-total	30,00 €
OPTIONS	
Option Pilates	0,00 € <input type="text"/> €
Option Marche nordique	0,00 € <input type="text"/> €
Option Cross Training Sport santé ®	0,00 € <input type="text"/> €
TOTAL GENERAL	30,00 €

Le dossier d'inscription doit obligatoirement comprendre les éléments suivants :

Fiche d'inscription complétée et signée

Paiement de la cotisation : Chèque ou Chèque-Vacances / Coupon-Sport
(chèque à l'ordre de : GV Cesson)

Certificat médical ou Attestation « questionnaire de santé »

Remplir également la seconde page SVP

GYM CESSON

Conditions d'adhésion

Certificat médical

Le licencié devra remplir un questionnaire de santé et attester auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il sera tenu de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de moins de 6 mois.

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du **1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026**.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : gymcesson@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Droit à l'image : j'accepte que les photographies où je figure, prises lors des séances ou des manifestations sportives et ou festives, soient publiées dans les pages « reportage photos » du site Internet de la GV Cesson- Sévigné.

OUI **NON**

J'atteste avoir pris connaissance des différents points cités ci-dessus.

Date et signature de l'adhérent.

Le :

A :

Signature

Dossier à renvoyer à :

Mireille ROYER
3 rue des Pierrins
35510 Cesson-Sévigné

OU

Marie LE GARREC
12B route de la Planchette
35510 Cesson-Sévigné

Vous pourrez également nous le remettre lors du forum des associations le **samedi 6 septembre** ou au début des cours lors de la reprise des activités.